

Réf: Dossier N° 253926

## Avis de constitution

### SOCIETE « HYDRO INVEST »

**Abidjan, Marcory, ABIDJAN, commune de Marcory, Zone 4C, rue du 7 décembre, lot numéro 8, parcelle 133, section EW., Lot 8, Ilot --**

**Aux termes de la DNSV et des Statuts authentiques en date du 12/09/2023 reçus par Me Maître BINATE CAMARA AMIE , MANDATAIRE, enregistrés au CEPICI, le 26/09/2023, il a été constitué SOCIETE « HYDRO INVEST »**

**La construction, l'exploitation et l'entretien d'une centrale thermique pour la production d'énergie électrique à partir du gaz naturel ou autres combustibles ; La fourniture de l'énergie électrique, l'exploitation des moyens de production et de transformation nécessaires à la réalisation desdites activités ; étude, la construction d'ouvrages de site dans le secteur électrique construction et la gestion de centrales de production d'énergie (thermiques, photovoltaïques, éoliennes, barrages hydroélectriques) ; La réalisation et la mise en œuvre de projets dans le secteur de l'énergie notamment thermiques, hydraulique, éolien, solaire... ; L'étude, le diagnostic et l'ingénierie de tout projet concernant le domaine de l'électricité ; La réalisation d'actifs liés au processus de basse consommation ; Les activités de production résultant des flux et des stocks ; La recherche, l'acquisition, l'importation de matières premières minérales et fossiles ; leur transformation en produits bruts, semi-finis et finis ; exploitation, la production, l'importation, l'exportation de tous biens se rapportant à ces activités ; L'importation de tous matériels électriques (turbines, alternateurs, etc.) ; la réalisation de bâtiments électriques et administratifs, ateliers, magasins de stockage de combustibles ; Toutes prestations de service liées aux activités ; L'intermédiation dans la vente et l'achat d'électricité ; généralement toutes opérations économiques, commerciales, financières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement. Et pour la réalisation de l'objet social ; L'emprunt de toutes sommes et en garantie l'affectation hypothécaire ou le nantissement de tout ou partie des biens sociaux ; La prise de participation dans une société existante ou à créer.**

**5,000,000 F CFA divisé en (500.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 500 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.**

**Abidjan, Marcory, ABIDJAN, commune de Marcory, Zone 4C, rue du 7**

numéro 8, parcelle 133, section EW., Lot 8, Ilot --

**M AMON STEPHEN MICHEL BEKON (PRÉSIDENT)**

null

**n°CI-ABJ-03-2023-B16-00152 du 03/10/2023 au Tribunal du Commerce**

**99 ans**

**n°70620/GTCA/RC/2023 du 03/10/2023**

